

DELIBERATION N° 107-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 56

OBJET : COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu, la délibération n° 82-25 attribuant les enveloppes de subvention aux commissions thématiques internes,

Sur proposition de la commission Culture et Patrimoine réunie le 19 mars 2025, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2025.

L'enveloppe proposée pour la commission Culture et Patrimoine en 2025 est de 10 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Montant voté
La Doré-Faures	Une Scène Culturelle Locale au Camping des Faures - Saison 2025	800 €
Arts Métiss	Festival Arts Métiss	300 €
L'Auberge Espagnole	Action de diffusion artistique de proximité	100 €
Vivre à Cholonge	Cinquième édition du SHORT (version courte du FROC - Festival Rural et Original de Cholonge)	600 €
Le Grand Baz'Arts	1- La fête de printemps ; 2- Le Lâcher de Chansons	600 €
Association Les Amis de la Chorale de La Mure	Organisation de 3 concerts	300 €
Le Col Porteur d'Art	Festival La P'tite Semaine 2025	600 €
Compagnie Kikei	La Grande Tournée des Mondiale des Jardins d'été 2025	200 €
Chantelouve d'Hier et d'Aujourd'hui	Recherche géologique et écriture d'un ouvrage de mémoire du patrimoine de Chantelouve et Col d'Ornon	500 €
Compagnie Les Petits Pas dans les Grands	Journée culturelle avec collégiens et lycéens	210 €
Association Poétiques Industries – Cie Sylvie Guillermin	Tournée du spectacle « Nous ne sommes pas des oiseaux – Opus#1 »	1 000 €
Association Mémoires Battantes	1 collecte de témoignages oraux, 3 ateliers d'écriture et une table ronde radiophonique durant les JEP pour la transmission orale d'une culture rurale de montagne	500 €
Association Music'All	Réalisation de 3 concerts de la Chorale des Gavroches	200 €
Harmonie Muroise	Préparation du Concert de Gala du 17 mai 2025	350 €
Association Cinéma Rencontre à La Salette	15ème édition du Festival Cinéma et Réconciliation "Esprit de partage"	300 €
Beer Truck des Alpes	Festival d'été au Beer Truck des Alpes	500 €
Association Culturbatée	Festival DéRoute	500 €

➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT